



COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'ARC MOSELLAN

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2020

Date de la convocation

30 septembre 2020

Date de l'affichage

13 octobre 2020

Président

M. Arnaud SPET

Secrétaire de

séance

M. Bernard DIOU

Délégués communautaires en exercice :	51
Délégués communautaires présents du point n°01 au point n°02 :	47
Délégués communautaires présents du point n° 03 au point n°06 :	49
Délégués communautaires présents au point n° 07 :	48
Délégués communautaires présents du point n° 08 au point n°09 :	49
Délégués communautaires présents du point n° 10 au point n°16 :	48
Délégués communautaires présents du point n° 18 au point n°20 :	47
Délégués communautaires présents du point n° 21 au point n°22 :	48
Nombre de votes du point n°01 au point n°02 :	49
Nombre de votes du point n° 03 au point n°06 :	50
Nombre de votes au point n° 07 :	49
Nombre de votes du point n° 08 au point n°09 :	50
Nombre de votes du point n° 10 au point n°16 :	50
Nombre de votes du point n° 18 au point n°20 :	48
Nombre de votes du point n° 21 au point n°22 :	50

L'an deux mille vingt, le six octobre à dix-huit heures, les Délégués Communautaires désignés par les Conseils Municipaux des Communes constitutives de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan se sont réunis, dûment convoqués par lettre du trente septembre deux mille vingt, sous la présidence de M. Arnaud SPET à la salle Arc-en-Ciel de VOLSTROFF.

ETAIENT PRESENTS :

Commune	Délégué titulaire		Délégué suppléant		Commune	Délégués titulaires			
ABONCOURT	G. RIVET	☐	L. MERESSE	☒	BERTRANGE	J-L. PERRIN	☒	S. MATUSZEWSKI	☒
BETTELAINVILLE	B. DIOU	☒	A. TRUFFERT-LELEUX	☐		M. GHIBAUDO	☒	M. ZIEGLER	☒
BUDING	A. GUTSCHMIDT	☒	A. OUCHENE	☐	BOUSSE	P. KOWALCZYK	☒	M. LAURENT	☒
BUDLING	N. GUERDER	☒	J-J. HERGAT	☐		S. ERNST	☒	A. MYOTTE-DUQUET	☐
ELZANGE	G. LERAY	☒	P. HANRION	☐	DISTROFF	M. TURQUIA	☒	C. NADE	☒
HOMBOURG-B.	D.HILBERT	☒	I. BLANC	☐	GUENANGE	P. TACONI	☒	P. FRASCHINI	☒
INGLANGE	L. MADELAINE	☒	P. KLEIN	☐		E. BALLAND	☐	I. NOIROT	☒
KEDANGE / C.	J. KIEFFER	☒	M-T. FREY	☐		M. BERTOLOTI	☒	J. ROSER	☒
KEMPLICH	P. BERVEILLER	☒	M. MENEGOZ	☐		V. BROSSARD	☒	F. SCHURRA	☒
KLANG	A. PIERRAT	☒	D. IACUZZO	☐		D. CARRE	☒	Y. WACHOWIAK	☒
LUTTANGE	P-A. BAUER à partir du point 3	☐	M. DANIS	☐	KOENIGSMACKER	M-R. CINTAS	☒		
MALLING	M-R. LUZERNE	☒	R. BAYARD	☐		P. ZENNER à partir du point 3	☐	A. SPET	☒
METZERESCHE	J. LARCHE	☒	M. REDLINGER	☐	METZERVISSE	N. VAZ	☒		
MONNEREN	P. SCHNEIDER	☒	J-C. WOEFFLER	☐		P. HEINE	☒	B. HEINE	☒
LOUDRENE	B. GUIRKINGER	☒	J-M. PEULTIER	☐		S. BRENYK	☒		
STUCKANGE	O. SEGURA jusqu'au point n°9	☒	Y. GERMAIN	☐	RURANGE-L.-TH.	P. ROSAIRE	☒	G. ROCHE	☒
VALMESTROFF	J. ZORDAN sauf aux point 18 à 20	☒	M-J. DORT	☐		A. DEPENWEILLER	☒		
VECKRING	P. JOST	☒	A. KUNEGEL	☐	VOLSTROFF	J-M. MAGARD	☒	I. CORNETTE	☒
						F. DROUIN	☒		

ABSENCES ET POUVOIRS :

Délégué titulaire absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à	Délégué titulaire absent	Absence excusée	Pouvoir le cas échéant à
A. MYOTTE-DUQUET	☒	P. KOWALCZYK	B. GUIRKINGER au point n°7	☐	
E. BALLAND	☐		O. SEGURA à partir du point n°10	☒	J. ZORDAN
P-A. BAUER aux points n°1 et 2	☐		J. ZORDAN aux points n°18, 19 et 20	☐	
P. ZENNER aux points n° 1 et 2	☒	N. VAZ		☐	

La séance s'est ouverte par une demande du Président de reporter le point n° 17 « Création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) » au Conseil Communautaire du 15 décembre 2020, afin de permettre aux Communes de désigner leurs représentants (un(e) Délégué(e) Titulaire et un(e) Délégué(e) Suppléant(e)).

A. COMMUNICATION DU PRESIDENT

Le Président n'a pas formulé d'autres communications.

B. SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de désigner M. Bernard DIOU pour remplir cette fonction.

C. PV DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUILLET 2020

Adoption à l'unanimité.

Votes : POUR : 47
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00

D. DECISIONS

Décision n° 05/2020 prise le 17 août 2020 portant sur l'autorisation de perception d'une subvention santé et sécurité au travail pour les services communautaires (cette demande de subvention sera effectuée auprès du Fonds National de Prévention concernant la démarche d'évaluation des risques).

Décision n° 06/2020 prise le 17 août 2020 portant sur l'utilisation d'une carte bancaire. Pour information, le contrat de service, précise les modalités d'utilisation, à savoir notamment :

- La fourniture d'une seule carte ;
- Un plafond d'achats annuel fixé à 24 000€ ;
- Une cotisation annuelle de 50€ ;
- Un abonnement annuel à l'interface d'administration de la carte et de suivi des achats de 150€ ;
- Une commission sur chaque transaction de 0.70% du montant de l'achat.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces décisions.

E. DECISIONS DES BUREAUX DES 03 ET 22 SEPTEMBRE 2020

a) Décisions du Bureau Décisionnel du 03 septembre 2020

Sollicité pour se prononcer sur 4 points délibératifs, le Bureau a décidé concernant le dossier :

POINT N° 01 - MULTIACCUEIL ECOLE DU BOIS – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel des travaux suivant de l'opération :

Financement	€ HT
DSIL	234 000 €
AMITER	210 000 €

PIAJE MA	303 600 €
PIAJE RAM	130 350 €
Etat	246 695 €
FEADER	150 000 €
CCAM	378 355 €
TOTAL	1 653 000 €

- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel des achats mobiliers :

Financement	€ HT	%
PIAJE	25 000 €	50 %
CCAM	25 000 €	50 %
TOTAL	50 000 €	100 %

- D'AUTORISER Monsieur le Président à préparer, passer et signer les marchés de travaux nécessaires à la construction de ce Multiaccueil ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout avenant relatif aux marchés précités dont le montant n'excède pas 5 % des montants HT initiaux ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à procéder à la signature de tout document nécessaire à la réalisation effective de cette opération et à la mise en œuvre de toute procédure ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toutes décisions et à signer tout document relatif à la conception des ouvrages ;
- D'ACTER le planning prévisionnel de réalisation de l'opération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter une subvention de l'ETAT à hauteur de 246 695 € ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les emprunts nécessaires à financer cette opération ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

POINT N° 02 : AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – DEMANDE DE SUBVENTION

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé par 16 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter une subvention de l'Etat de 131.200 € soit 40% du montant H.T. des travaux ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la réalisation des travaux ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

POINT N° 03 : RESSOURCES HUMAINES – Mise à jour du tableau des effectifs

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- D'ADOPTER le tableau des effectifs ci-après détaillé ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des présentes.

Cat.	Grades de la Fonction Publique Territoriale	Postes créés		Statuts		Postes en ETP	Postes pourvus au 01.09.20
		Effectif à temps complet	Effectif à temps non complet	Titulaire	Non titulaire		
	Emplois fonctionnels	2	0	2	0	2	2
A	Directeur Général des Services	1	0	1	0	1	1
A	Directeur Général Adjoint des Services	1	0	1	0	1	1
	Filière Administrative	23	0	7	3	23	10
A	Attaché hors classe	1	0	0	0	1	0
A	Attaché principal	1	0	0	0	1	0
A	Attaché	6	0	2	2	7	4
B	Rédacteur principal de 1ère Cl.	3	0	1	0	3	1
B	Rédacteur principal de 2ème Cl.	2	0	0	0	2	0
B	Rédacteur	6	0	2	1	6	3
C	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} Cl.	1	0	1	0	1	1
C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} Cl.	1	0	1	0	1	1
C	Adjoint administratif	2	0	0	0	1	0
	Filière Technique	25	0	14	1	25	15
A	Ingénieur hors classe	1	0	0	0	1	0
A	Ingénieur principal	3	0	0	0	3	0
A	Ingénieur	5	0	4	0	5	4
B	Technicien principal 1ère Cl.	0	0	0	0	0	0
B	Technicien principal de 2ème Cl.	0	0	0	0	0	0
B	Technicien	5	0	2	1	5	3
C	Agent de maîtrise principal	0	0	0	0	0	0
C	Agent de maîtrise	2	0	1	0	2	1
C	Adjoint technique principal de 1ère Cl.	1	0	1	0	1	1
C	Adjoint technique principal de 2ème Cl.	2	0	1	0	2	1
C	Adjoint technique	6	0	5	0	6	5
	Filière Animation	6	0	4	0	6	4
B	Animateur principal de 1ère Cl.	0	0	0	0	0	0
B	Animateur principal de 2ème Cl.	0	0	0	0	0	0
B	Animateur	1	0	0	0	1	0
C	Adjoint d'animation principal de 1ère Cl.	0	0	0	0	0	0
C	Adjoint d'animation principal de 2ème Cl.	1	0	0	0	1	0
C	Adjoint d'animation	4	0	4	0	4	4
	Filière Médico-Sociale	13	2	7	5	14,6	12
A	Conseiller socio-éducatif	1	0	0	1	1	1
A	Infirmier en Soins Généraux de Cl. normale	1	0	1	0	1	1
A	Puéricultrice de Cl. Normale	0	0	0	0	0	0
A	Educateur principal de Jeunes Enfants	3	0	2	0	3	2
A	Educateur de Jeunes Enfants	2	0	0	1	2	1
A	Assistant socio-éducatif	1	0	0	0	1	0
C	ATSEM principal de 1ère Cl.	0	1	0	1	0,8	1
C	ATSEM principal de 2ème Cl.	2	0	1	1	2	2
C	Auxiliaire de Puériculture principal de 1ère Cl.	3	1	3	1	3,8	4
C	Auxiliaire de Puériculture principal de 2ème Cl.	0	0	0	0	0	0
	TOTAUX	69	2	34	9	70,6	43

POINT N° 04 : ETUDES PREALABLES A LA REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR DE PISTES CYCLABLES / DEPLACEMENTS ALTERNATIFS

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel de l'étude relatif à l'élaboration d'un schéma directeur des pistes cyclables suivant :

Financement	€ HT
ADEME	25 000 €
DSIL	15 000 €
CCAM	10 000 €
TOTAL	50 000 €

- D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter une subvention de l'ADEME de 25.000 € soit 50% du montant HT de l'étude ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter une subvention de l'Etat de 15.000 € soit 30% du montant HT de l'étude ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette étude.

b) Décisions du Bureau Décisionnel du 22 septembre 2020

Sollicité pour se prononcer sur 3 points délibératifs, le Bureau a décidé concernant le dossier :

MULTIACCUEIL DE KOENIGSMACKER

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer un avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un Multiaccueil à Koenigsmacker
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document, à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de ce projet ainsi qu'à procéder au dépôt de toutes demandes de subventions.

GROUPEMENT DE COMMANDE D'ELECTRICITE

Le Bureau Communautaire après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** l'adhésion de la CCAM au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour l'achat d'électricité ;
- **D'APPROUVER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité (jointe en annexe) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;
- **D'AUTORISER** le lancement de la (des) consultation(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
- **D'AUTORISER** le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés subséquents, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.

- **DE PRECISER** que les dépenses inhérentes à l'achat d'électricité seront inscrites aux budgets correspondants.

CONSULTATION FOURNITURE D'ELECTRICITE

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le lancement de la consultation et la passation d'un contrat relatif à la fourniture d'électricité pour les différents sites de la CCAM, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
- **DE PRECISER** que les dépenses inhérentes à l'achat d'électricité seront inscrites aux budgets correspondants.

Le Conseil Communautaire prend acte de ces décisions délibératives.

F. POINT D'INFORMATION : FINANCE – BUDGETS 2020 : ANALYSES ET MESURES D'URGENCE

M. Bernard GUIRKINGER, Vice-président en charge des Finances de la CCAM présente ce point d'information aux Délégués Communautaires en plusieurs étapes :

PROPOS INTRODUCTIFS

A l'automne 2018, la communauté de communes de l'Arc Mosellan a confié au Cabinet Mazars une mission d'accompagnement et de conseil sur la situation comptable budgétaire financière et fiscale de la collectivité avec une analyse rétrospective depuis 2014 (voir réunion du 28 mai 2019).

Le cabinet Mazars a souligné « une dégradation des soldes intermédiaires de gestion alors même que la communauté a une politique volontariste en matière d'investissements » et a recommandé « la mise en place de mesures correctives rapides ».

Le budget 2020 a été élaboré sans réellement prendre en compte les conclusions du cabinet Mazars.

Il est fragile et son équilibre est assuré par la consommation rapide des excédents de fonctionnement encore disponibles à la fin 2019.

De plus, les effondrements constatés depuis octobre 2019 sur le site d'enfouissement d'Aboncourt engendrent de nouveaux risques financiers qui n'ont été que partiellement intégrés dans les arbitrages budgétaires faits pour 2020.

Enfin, la situation économique et sanitaire crée des inquiétudes supplémentaires.

Dans ces conditions, les équilibres budgétaires 2021 peuvent s'avérer difficiles à assurer.

Aussi après avoir analysé la situation, nous proposons quelques mesures d'urgence pour retrouver des marges de manœuvre financière d'ici la fin de l'exercice 2020.

Les efforts engagés seront à poursuivre et le débat d'orientation budgétaire 2021 doit permettre d'avoir une approche cohérente entre les recettes d'une part et les dépenses de fonctionnement et d'investissement d'autre part.

Pour mémoire, l'encours de la dette à fin 2019 s'élève à 9 485 K€, soit 271€ par habitant, comparé à la moyenne nationale de la strate qui est de 197€ par habitant.

RAPPELS

Le budget de la CCAM est composé d'un budget principal et de 6 budgets annexes à savoir :

- Déchets ménagers
- Petite Enfance
- Bâtiments industriels
- Zone tertiaire de Metzervisse
- Zone des Carrières de Distroff
- Zone d'activité Koenigsmacker-Malling.

Les budgets annexes bénéficient d'une subvention d'équilibre du budget principal, à l'exception du budget « Déchets ménagers » et « Zone d'activités Koenigsmacker-Malling ».

Les budgets votés en 2020 sont rappelés dans le tableau ci-dessous :

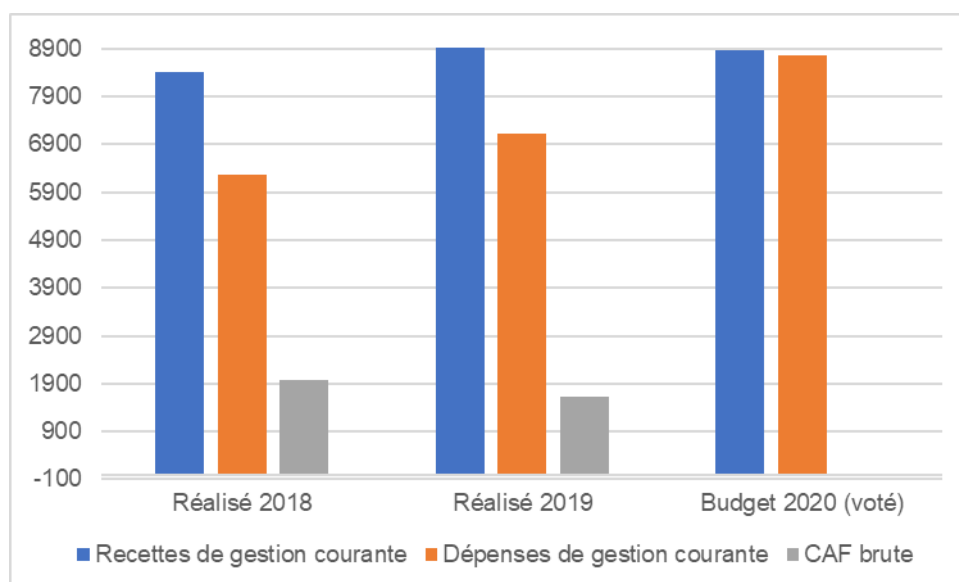
	Fonctionnement	Investissement
Budget principal	11 089 458,45 €	4 311 370,31 €
Petite enfance	1 189 957,00 €	2 301 277,32 €
Déchets ménagers	6 880 005,64 €	2 000 950,05 €
Bâtiments industriels	680 146,00 €	563 619,90 €
Zone tertiaire de Metzervisse	30 000,00 €	1 030 196,96 €
Zone des Carrières de Distroff	108 600,00 €	79 641,05 €
Zone d'activité Koenigsmacker-Malling	4 542 327,66 €	4 439 322,66 €
Total agrégé	24 520 494,75 €	14 726 378,25 €

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT

Le tableau et le graphe ci-dessous présentent les évolutions des principaux éléments des budgets de fonctionnement exécutés en 2018 et 2019 ainsi que le budget voté en 2020.

	Réalisé 2018 (en K€)	Réalisé 2019 (en K€)	Budget voté 2020 (en K€)
Recettes de gestion courante	8 408	8 931	8 874
Dont chap. 70 - Réaffectation de personnel	721	859	1 091
Dont chap. 73 - Impôts et taxes	5 382	5 574	5 381

Dont chap. 74 - Dotations et participations (DGF)	1 850	1 854	1 854
Dépenses de gestion courante	6 271	7 118	8 749
Dont chap. 011 – Charges à caractère général	619	810	1 045
Dont chap. 012 – Charges de personnels	1 813	2 145	2 301
Dont chap. 014 - Atténuation de produits (divers + FNGIR)	2 159	2 144	2 061
Dont chap. 65 - Subvention budget Petite Enfance	275	362	816
Dont chap. 65 - Subvention autres budgets annexes	85	111	704
Excédent dégagé	2 137	1 813	125
Chap. 66 - Charges fin. + Chap. 67 - Charges exceptionnelles	170	187	128
CAF brute	1 967	1 626	- 3
Section Investissement / Chap. 16 - Emprunts et dettes	586	718	650
CAF nette	1 381	908	- 653



Les dépenses de gestion courante progressent très vite (plus de 39.5% en deux ans !) et beaucoup plus vite que les recettes. Il faut souligner aussi la forte croissance des dépenses de personnel (plus de 27% en deux ans).

La Capacité d'Autofinancement (CAF brute), qui permet d'investir et de rembourser la dette, se détériore fortement et est proche de 0 sur 2020.

1. Actions engagées et premières mesures

Les premières mesures pour dégager des marges de manœuvre avec un impact sur le budget 2020 sont les suivantes :

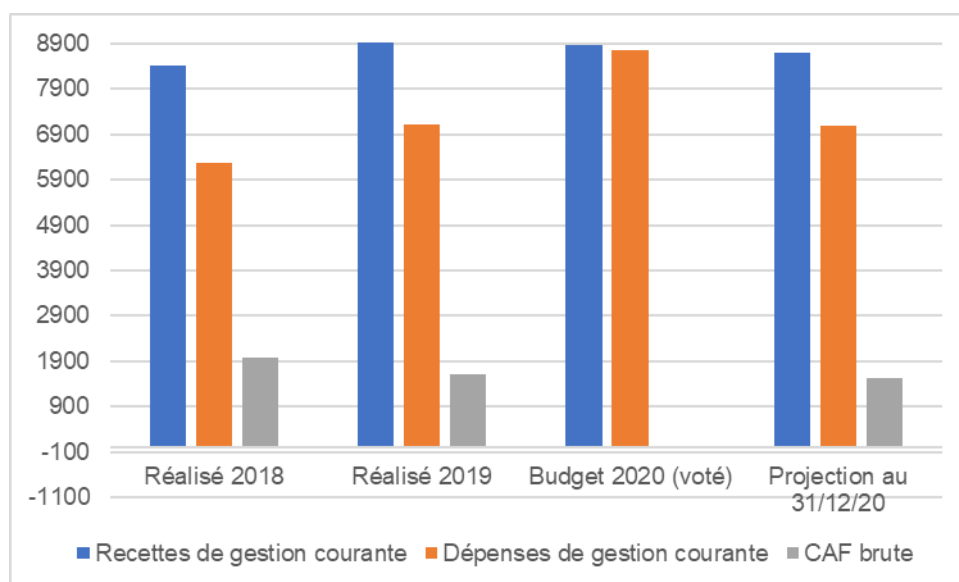
- Economies sur le chapitre 011 (charges à caractère général) en particulier au niveau des études et recherches (moins 245K€ par rapport au budget voté).

- Réduction des effectifs avec la suspension du recrutement de 2 agents (responsable finances et chargé de la commande publique), soit une économie de 105K€ pour une année pleine.
- Economies de fonctionnement au niveau du budget annexe Petite Enfance. La réalisation du Multiaccueil de Guénange (Ecole du Bois) est engagée mais sera financée par la mobilisation de subventions complémentaires (+ 246 K€) et par le recours à l'emprunt pour le solde. Ces mesures permettent de limiter la subvention d'équilibre (318K€ au lieu de 816K€ voté).
- Diminution de la subvention d'équilibre au profit des autres budgets annexes (grâce notamment à la vente du bâtiment Wallerich/Lineazen dans la zone Bellevue à Guénange). Un bilan économique détaillé de cette opération sera présenté au Conseil Communautaire.

2. Prévisions atterrissage fin 2020

Sur la base des mesures listées ci-dessus, la projection au 31 décembre 2020 est résumée dans le tableau ci-après. Les dépenses se stabilisent au niveau de 2019 et la CAF brute redevient positive et égale à 1 519 k€.

BUDGET PRINCIPAL - Section fonctionnement	Réalisé 2018 (en K€)	Réalisé 2019 (en K€)	Budget voté 2020 (en K€)	Projections au 31/12/20 (en K€)
Recettes de gestion courante	8 408	8 931	8 874	8 695
Dont chap. 70 - Réaffectation de personnel	721	859	1 091	943
Dont chap. 73 - Impôts et taxes	5 382	5 574	5 381	5 462
Dont chap. 74 - Dotations et participations (DGF)	1 850	1 854	1 854	1 851
Dépenses de gestion courante	6 271	7 118	8 749	7 077
Dont chap. 011 – Charges à caractère général	619	810	1 045	800
Dont chap. 012 – Charges de personnels	1 813	2 145	2 301	2 150
Dont chap. 014 - Atténuation de produits (divers + FNGIR)	2 159	2 144	2 061	2 041
Dont chap. 65 - Subvention d'équilibre budget Petite Enfance	275	362	816	318
Dont chap. 65 - Subvention d'équilibre autres budgets annexes	85	111	704	23
Excédent dégagé	2 137	1 813	125	1 618
Chap. 66 - Charges fin. + Chap. 67 - Charges exceptionnelles	170	187	128	99
CAF brute	1 967	1 626	- 3	1 519
Section Investissement / Chap. 16 - Emprunts et dettes	586	718	650	650
CAF nette	1 381	908	- 653	869



BUDGET PRINCIPAL SECTION D'INVESTISSEMENT

	Réalisé 2018 (en K€)	Réalisé 2019 (en K€)	Budget voté 2020 (en K€)
Recettes d'investissement	5 570	5 576	4 311
Dont subventions	9	21	248
Dont FCTVA et opérations pour compte de tiers	561	507	347
Dont excédents de fonds capitalisés	2 392	1 918	1 718
Dont virement de la section d'exploitation	409	538	1 700
Dont solde d'exécution N-1	699	2 592	0
Dont emprunts	1 500	0	0
Dont Reste à réaliser	0	0	298
Dépenses d'investissement	3 205	6 576	4 311
Dont dépenses d'équipements	2 328	5 583	1 533
Dont remboursement emprunts	586	718	650
Dont Reste à réaliser			1 016
Dont solde exécution négatif N-1			1 000
Excédent dégagé	2 364	- 1 000	0

Le niveau des investissements envisagé en 2020 (1533 k€ votés auxquels il faut ajouter un RAR de 1016k€) est modeste et reflète les difficultés à dégager dans le budget de fonctionnement les marges de manœuvre nécessaires.

Le tableau joint en annexe présente la situation des principales opérations en cours. Les points à souligner sont les suivants :

- Des économies significatives sur les opérations non individualisées (environ 500k€).
- Les opérations « Espaces publics urbains » et « Réseaux secs » seront soldées à la fin décembre avec un réalisé inférieur au montant budgété (178K€).
- Les opérations « Aires d'accueil des gens du voyage » et « Sentiers de randonnée » seront reportées sur le budget 2021 (sous réserve de l'accord du conseil communautaire).
- Il sera proposé au conseil communautaire d'annuler le budget prévu pour la construction de nouveaux bureaux (500K€).

Sur ces bases, les projections à fin décembre sont résumées dans le tableau ci-après.

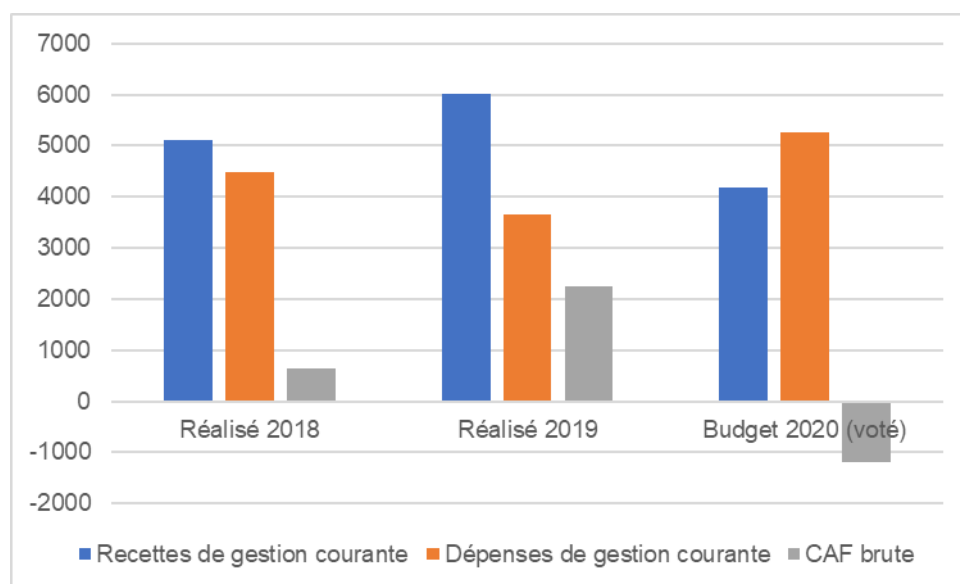
	Réalisé 2018 (en K€)	Réalisé 2019 (en K€)	Budget voté 2020 (en K€)	Projections au 31/12/20 (en K€)
Recettes d'investissement	5 570	5 576	4 311	3 317
Dont subventions	9	21	248	393
Dont FCTVA et opérations pour compte de tiers	561	507	347	451
Dont excédents de fonds capitalisés	2 392	1 918	1 718	1 718
Dont virement de la section d'exploitation	409	538	1 700	755
Dont solde d'exécution N-1	699	2 592	0	0
Dont emprunts	1 500	0	0	0
Dont Reste à réaliser	0	0	298	0
Dépenses d'investissement	3 205	6 576	4 311	2 753
Dont dépenses d'équipements	2 328	5 583	1 533	1 105
Dont remboursement emprunts	586	718	650	650
Dont Reste à réaliser			1 016	0
Dont solde exécution négatif N-1			1 000	1 000
Excédent dégagé	2 364	- 1 000	0	564

Une dépense d'ordre de 1700K€ était prévue au budget fonctionnement pour équilibrer la section d'investissement. Cette dépense se limite à 755k€ (dotation aux amortissements) et la projection fait désormais apparaître un excédent de 564K€.

BUDGET ANNEXE « DECHETS MENAGERS » FONCTIONNEMENT

Le tableau et le graphe ci-dessous présentent les réalisés 2018 et 2019 et le budget voté pour 2020.

	Réalisé 2018 (en K€)	Réalisé 2019 (en K€)	Budget voté 2020 (en K€)
Recettes de gestion courante	5 120	6 015	4 177
Dont chap. 70 - Produits des services	315	355	226
Dont chap. 73 - Taxes OM	2 980	3 129	2 980
Dont chap. 75 – Redevances concessionnaire	1 561	2 000	755
Dépenses de gestion courante	4 474	3 660	5 270
Dont chap. 011 / 611 Contrats de prestations de services	3 634	2 669	3 878
Dont autres charges à caractère général	168	202	493
Dont chap. 012 - Charges de personnel	275	411	562
Excédent dégagé	646	2 355	- 1 093
Chap. 67 - Charges exceptionnelles	3	116	100
CAF brute/CAF nette	643	2 239	- 1 193



Le budget voté pour 2020 se caractérise par une forte croissance des dépenses (plus 18%) sur deux ans et une réduction brutale des recettes directement liée à la baisse des tonnages mis en décharge. La dégradation des soldes est spectaculaire.

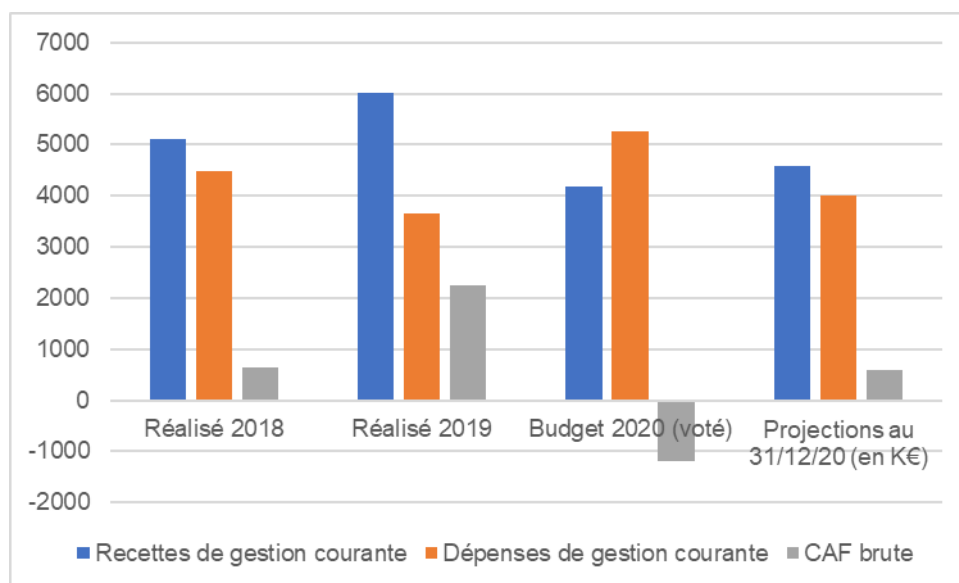
Une analyse détaillée de la situation du service « Déchets Ménagers » est actuellement en cours.

Les premières mesures engagées qui ont un impact sur le budget en cours d'exécution sont les suivantes :

- Optimisation des contrats de prestations de service (économies de 878 k€ sur l'exercice 2020).
- Suppression d'un poste de responsable ISDND (36K€ pour une année pleine) et le report de quelques mois des embauches du personnel temporaire nécessaire à la mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (84K€).
- Economies sur les autres charges à caractère général (291k€).

Sur ces bases, la prévision d'atterrissage est présentée dans le tableau ci-dessous. La CAF redevient positive.

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS – Section de fonctionnement	Réalisé 2018 (en K€)	Réalisé 2019 (en K€)	Budget voté 2020 (en K€)	Projections au 31/12/20 (en K€)
Recettes de gestion courante	5 120	6 015	4 177	4 591
Dont chap. 70 - Produits des services	315	355	226	262
Dont chap. 73 - Taxes OM	2 980	3 129	2 980	3 184
Dont chap. 75 – Redevances concessionnaire	1 561	2 000	755	755
Dépenses de gestion courante	4 474	3 660	5 270	4 000
Dont chap. 011 / 611 Contrats de prestations de services	3 634	2 669	3 878	3 000
Dont autres charges à caractère général	168	202	493	202
Dont chap. 012 - Charges de personnel	275	411	562	468
Excédent dégagé	646	2 355	- 1 093	591
Chap. 67 - Charges exceptionnelles	3	116	100	0
CAF brute/CAF nette	643	2 239	- 1 193	591



BUDGET ANNEXE « DECHETS MENAGERS » INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessus résume les réalisés 2018 et 2019, le budget voté en 2020 et la prévision d'atterrissage à fin décembre.

La principale décision est de reporter les investissements de contrôle d'accès aux déchetteries. Il faut souligner que les dépenses d'investissements à engager sur l'ISDND d'ici la fin 2020 et dans les années à venir restent très difficiles à évaluer.

BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS – section d'investissement	Réalisé 2018 (en K€)	Réalisé 2019 (en K€)	Budget voté 2020 (en K€)	Projections au 31/12/20 (en K€)
--	----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------------

Recettes d'investissement	117	735	2 001	1 798
Dont subventions	0	0	200	200
Dont FCTVA et opérations pour compte de tiers	0	0	0	0
Dont excédents de fonds capitalisés	0	569	716	716
Dont virement de la section d'exploitation	12	20	1 085	844
Dont solde d'exécution N-1	105	66	0	0
Dont emprunts	0	0	0	0
Dont Reste à réaliser	0	80	0	0
Dépenses d'investissement	686	1 451	2 001	1 798
Dont dépenses d'équipements	51	1 247	1 409	1 206
Dont remboursement emprunts	0	0	0	0
Dont Reste à réaliser	635	204	0	0
Dont solde exécution négatif N-1	0	0	592	592
Excédent dégagé	- 569	- 716	0	0

RISQUES ET PERSPECTIVES

La diminution des tonnages de déchets enfouis sur le site d'Aboncourt a un impact sur l'équilibre financier de la délégation de service public confiée au groupe PIZZORNO par la CCAM. Le délégataire prépare un dossier de demande de compensation financière correspondant à une indemnisation de son manque à gagner. Aucune provision n'est faite à ce stade dans les budgets de la CCAM. Il faut y ajouter toutes les incertitudes sur les investissements à engager sur ce site et sur le coût futur du traitement des ordures ménagères de la CCAM.

Dans le cadre de la préparation du budget 2021, de nombreux points seront à débattre et porteront en particulier sur une éventuelle hausse de la fiscalité et sur l'ajustement nécessaire de la TEOM.

Par ailleurs, avec l'appui des membres concernés du Bureau, chaque service de la CCAM (petite enfance, animation, déchets, chantier d'insertion, ...) sera invité dans les prochaines semaines à faire des propositions pour améliorer son efficacité et réduire les frais de fonctionnement de gestion courante.

Enfin, les premiers contacts ont été pris pour renégocier les prêts en cours, tant au niveau du budget principal, qu'au niveau du budget annexe « Bâtiments Industriels ».

ANNEXE BUDGET PETITE ENFANCE

BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE – Section de fonctionnement	Réalisé 2018 (en K€)	Réalisé 2019 (en K€)	Budget voté 2020 (en K€)	Projections au 31/12/20 (en K€)
Recettes de gestion courante	563	694	1153	555
Dont chap. 013 - Atténuation de charges	28	12	12	12
Dont chap. 70 - Produits des services	73	89	73	67
Dont chap. 74 – Versement depuis le budget principal	275	362	816	318
Dont chap. 74 – Dotations et participations (subvention CAF)	188	230	252	158
Dépenses de gestion courante	547	568	673	555
Dont chap. 012 – Charges de personnels	446	470	528	475
Excédent dégagé	16	126	480	0

ANNEXE INVESTISSEMENTS BUDGET PRINCIPAL - DETAIL DES OPERATIONS

BUDGET PRINCIPAL - section investissement Dépenses d'équipements		Budget voté 2020 (en K€)	Projections au 31/12/20 (en K€)	Observations
Opérations non individualisées		697	155	
OPERATION 101	Espaces Publics	320	241	Soldée
OPERATION 102	Piste Cyclable	427	284	Terminée
OPERATION 105	Aire d'accueil des gens du voyage	36	0	Reportée sur 2021
OPERATION 107	Réseaux secs	128	28	Soldée
OPERATION 114	Sentiers de Randonnées	60	0	Reportée sur 2021
OPERATION 115	Ouvrages Hydrauliques du Moulin de BUDING	260	305	Terminée
OPERATION 116	Locaux communautaires	506	6	Proposition d'annulation
MONTANT TOTAL		2 434	1 019	

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations.

INSTANCES ET VIE POLITIQUE**ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE**

Le Président informe les Délégués Communautaires que par courrier du 09 juillet 2020, M. Jean-Bernard BIDON lui a notifié sa démission de son mandat de Délégué Communautaire suppléant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- PRENDRE ACTE du remplacement de Monsieur Jean-Bernard BIDON par Monsieur Jean-Christophe WOEFFLER en qualité de Délégué Communautaire suppléant représentant la Commune de MONNEREN ;
- PROCEDER à l'installation de ce nouveau Délégué Communautaire suppléant et de lui offrir la possibilité de siéger dans des commissions thématiques de la Collectivité.

Votes : POUR : 49
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00

INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS, DES ASSESSEURS ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES TITULAIRES D'UNE DELEGATION DE FONCTION

Le Président rappelle aux Délégués Communautaires que certains élus peuvent percevoir des indemnités pour l'exercice de leurs mandats. Dans les Communauté de Communes, cette faculté est limitée au Président, aux Vice-présidents et aux Conseillers Communautaires titulaires d'une délégation de fonction qui doit être matérialisée par la prise d'un Arrêté.

Ces indemnités de fonction sont fixées par l'organe délibérant dans le respect de différents barèmes et d'un plafonnement imposé par la loi et calculées en référence aux grilles indiciaires de la fonction publique (indice brut 1027).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ABROGER les dispositions prévues dans la délibération du 28 juillet 2020 ;
- D'ALLOUER le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Président, de Vice-Président(e), d'Assesseeurs et de Conseiller(e) Communautaire titulaire d'une délégation de fonction de la CCAM selon le tableau suivant :

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant mensuel brut (au 01/01/20 indice 1027)
Président	46.28 %	1 800.01 €
Vice-président	12.86%	500.18 €
Assesseeur	7.72%	300.26 €
Conseiller Communautaire titulaire d'une délégation de fonction	2.58%	100.35 €

- DE PRELEVER les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la CCAM pour les exercices 2020 à 2026 ;
- D'APPLIQUER à cette grille d'indemnisation les revalorisations éventuelles introduites par décrets.
- DE VALIDER le principe que le Bureau Communautaire sera, en amont de toute délégation confiée à un conseiller communautaire, sollicité pour avis.

Votes : POUR : 50
 ABSTENTION : 00
 CONTRE : 00

CREATION ET ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Le Président rappelle aux Délégués Communautaires que l'article 1609 *nonies* C IV du Code Général des Impôts (CGI) dispose qu'il doit être créé, entre un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique et ses communes constitutives, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT).

Sa composition devant prendre en compte un représentant de chaque commune membre, il est proposé par M. Président qu'elle soit composée des 26 Maires et du Percepteur Receveur de Metzervisse.

Cette Commission a pour rôle de procéder :

- D'une part, à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci ;
- D'autre part, au calcul des Attributions de Compensation (AC) entre l'EPCI et chacune de ses communes membres.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE CREER une CLECT entre la CCAM et ses communes membres, pour la durée du mandat ;
- DE SOLLICITER les communes pour désigner leur représentant.

Votes : POUR : 50
 ABSTENTION : 00
 CONTRE : 00

DESIGNATION DES MEMBRES DANS LES DIFFERENTES COMMISSIONS THEMATIQUES

Le Président rappelle aux Délégués Communautaires que par délibération du 28 juillet 2020, le Conseil Communautaire a formé les Commissions thématiques chargées d'étudier les questions relatives aux diverses compétences exercées par la Collectivité avant qu'elles ne soient portées à l'examen et à l'approbation de l'organe délibérant. Pour rappel, ces Commissions n'ont pas de pouvoir de décision. Elles émettent un avis sur les dossiers examinés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER la composition de la Commission Mobilité et transports proposée ci-dessous :

Nom de la Commune	Civilité	Nom	Prénom
LUTTANGE	M.	BAUER	Paul-André
METZERVISSE	M.	Beauquel	Yannick
VOLSTROFF	Mme	CARRERE	Céline
VOLSTROFF	Mme	CORNETTE	Isabelle
BUDING	M.	EILLES	Jean-Michel
BOUSSE	Mme	Ernst	Sophie
VECKRING	M.	Frantz	Stéphane
BERTRANGE	Mme	Jodin	Yolande
LUTTANGE	Mme	MARTIN	Karine
GUENANGE	M.	TACCONI	Pierre
GUENANGE	M.	WACHOWIAK	Yann

- DE VALIDER la composition de la Commission Finances proposée ci-dessous :

Nom de la Commune	Civilité	Nom	Prénom
LUTTANGE	M.	BAUER	Paul-André
VOLSTROFF	M.	BELLINGER	Denis
KEMPLICH	M.	BERVEILLER	Patrick
METZERVISSE	Mme	Brenyk	Sandrine
BETTELAINVILLE	M.	DIOU	BERNARD
VOLSTROFF	M.	DROUIN	Frédéric
BUDLING	M.	GUERDER	Norbert
LOUDRENN	M.	GUIRKINGER	Bernard
METZERVISSE	M.	Heine	Pierre
HOMBOURG-BUDANG	M.	Hilbert	Didier
VECKRING	M.	Jost	Pascal
KEDANGE-S/CANNER	M.	KIEFFER	Jean
BOUSSE	M.	Kowalczyk	Pierre
GUENANGE	Mme	KOWALCZYK	Maryline
VECKRING	M.	Kunegel	Alain
ELZANGE	M.	Leray	Gérard
MALLING	Mme	LUZERNE	Marie-Rose
INGLANGE	M.	Madelaine	Luc
VOLSTROFF	M.	MAGARD	Jean-Michel
BERTRANGE	M.	Perrin	Jean-Luc
KLANG	M.	PIERRAT	André
BERTRANGE	M.	Pinot	Régis
ABONCOURT	M.	Rivet	Gérald
RURANGE-LES-THIONV	M.	Rosaire	Pierre
BUDING	M.	SCHIANO	Philippe
GUENANGE	M.	SCHIVRE	Marc
MONNEREN	M.	SCHNEIDER	Paul
STUCKANGE	M.	SEGURA	OLIVIER
GUENANGE	M.	TACCONI	Pierre
DISTROFF	M.	TURQUIA	Manu
Metzeresche	M.	Wax	Hervé
KOENIGSMACKER	M.	Zenner	Pierre
VALMESTROFF	M.	Zordan	Jean

- DE VALIDER la composition de la Commission Environnement et circuits de proximité proposée ci-dessous :

Nom de la Commune	Civilité	Nom	Prénom
BERTRANGE	M.	Abdellali	Moustapha
STUCKANGE	Mme	ANTOINE	CORINNE
GUENANGE	M.	BALLAND	Eric
GUENANGE	Mme	BROSSARD	Valérie
GUENANGE	M.	CARRÉ	Dominique
RURANGE-LES-THIONV	M.	Collotte	Joël
VOLSTROFF	Mme	CORNETTE	Isabelle
VECKRING	Mme	Franzetti	Camille
STUCKANGE	Mme	GENNEVOIS	MARIE-INES
VALMESTROFF	Mme	Gratacos	Lucie
STUCKANGE	Mme	GROHS	DORIS
GUENANGE	M.	GUILBERT	Matthieu
METZERVISSE	Mme	Hallé	Dominique
METZERVISSE	M.	Heine	Bernard
HOMBOURG-BUDANG	Mme	Hitz	Laurence
BOUSSE	M.	Kowalczyk	Pierre
Metzeresche	M.	Larché	Jean
BOUSSE	Mme	Lefort	Marie-Anne
LEMESTROFF	Mme	LENARD	Isabelle
ELZANGE	M.	Leray	Gérard
BERTRANGE	Mme	Matuszewski	Séverine
RURANGE-LES-THIONV	Mme	Nion-Couprie	Marie-Laurence
GUENANGE	Mme	NOIROT	Isabelle
BUDING	M.	SCHIANO	Philippe
STUCKANGE	Mme	SCHREINER	MARIE-CLAIRE
KOENIGSMACKER	Mme	Tonin	Magaly
KOENIGSMACKER	Mme	Vaz	Natacha
BERTRANGE	Mme	Ziegler	Marielle
VALMESTROFF	M.	Zordan	Jean

- DE VALIDER la composition de la Commission Tourisme, pistes cyclables, sentiers de randonnée et site du Moulin proposée ci-dessous :

Nom de la Commune	Civilité	Nom	Prénom
BERTRANGE	M.	Abdellali	Moustapha
STUCKANGE	Mme	ANTOINE	CORINNE
LUTTANGE	M.	BAUER	Paul-André
MALLING	M.	BAYARD	Richard
BUDING	M.	BIRCK	Jean-Luc
GUENANGE	Mme	BROSSARD	Valérie
KLANG	M.	CARLONI	Jean-Pascal
GUENANGE	M.	CARRÉ	Dominique
RURANGE-LES-THIONV	M.	Depenweiller	Alain
GUENANGE	M.	FINCK	Richard
KEDANGE-S/CANN	Mme	FREY	Marie-Thérèse
ABONCOURT	M.	Gilger	Freddy
VALMESTROFF	Mme	Hari	Marie-Anne
INGLANGE	M.	Hartz	Bertrand
HOMBOURG-BUDANG	M.	Hilbert	Didier
KEMPLICH	M.	HODGSON	Christopher
KLANG	M.	IACUZZO	Dominique
VECKRING	M.	Jost	Pascal
METZERVISSE	M.	Killian	Fabien
Metzeresche	M.	Larché	Jean
ELZANGE	M.	Leray	Gérard
MALLING	Mme	LUZERNE	Marie-Rose
VOLSTROFF	M.	MAGARD	Jean-Michel
VECKRING	M	Makhloufi	Rachid
BERTRANGE	Mme	Matuszewski	Séverine
BOUSSE	M.	Myotte-Duquet	André
LUTTANGE	Mme	PHILIPPOT	Soazig
STUCKANGE	M.	PITTET	JORDANE
KLANG	Mme	POESY	Florence
VOLSTROFF	M.	REYSZ	Raphaël
RURANGE-LES-THIONV	M.	Rosaire	Pierre
STUCKANGE	Mme	SCHREINER	MARIE-CLAIRE
STUCKANGE	M.	SEGURA	OLIVIER
GUENANGE	M.	SIEGWARTH	Daniel
ODRENNE	M.	SINGER	Joël
BUDING	Mme	STRACH	Marie
BETTELAINVILLE	Mme	TRUFFERT-LEL	ALINE
DISTROFF	M.	TURQUIA	Manu
KOENIGSMACKER	Mme	Vaz	Natacha
ELZANGE	M.	Zdun	Olivier

- DE VALIDER la composition de la Commission Déchets proposée ci-dessous :

Nom de la Commune	Civilité	Nom	Prénom
STUCKANGE	Mme	ANTOINE	CORINNE
GUENANGE	M.	BALLAND	Eric
VECKRING	M.	Baumgarth	Ludovic
GUENANGE	M.	BELKACEM	Smail
METZERVISSE	Mme	Brenyk	Sandrine
KOENIGSMACKER	M.	Citton	Christophe
VOLSTROFF	Mme	CORNETTE	Isabelle
KEDANGE-S/CANNER	M.	CORPLET	Franck
BETTELAINVILLE	M.	DIOU	BERNARD
BOUSSE	Mme	Ernst	Sophie
GUENANGE	M.	FRASCHINI	Patrick
STUCKANGE	Mme	GENNEVOIS	MARIE-INES
STUCKANGE	M.	GENNEVOIS	HERVE
BERTRANGE	M.	Ghibaudo	Michel
METZERVISSE	M.	Heine	Bernard
METZERVISSE	M.	Heine	Pierre
KLANG	M.	IACUZZO	Dominique
BOUSSE	M.	Kowalczyk	Pierre
VOLSTROFF	Mme	LECLERC	Sandrine
ELZANGE	M.	Leray	Gérard
MALLING	Mme	LUZERNE	Marie-Rose
DISTROFF	Mme	Nade	Céline
STUCKANGE	M.	PITTET	JORDANE
ABONCOURT	M.	Rivet	Gérald
GUENANGE	M.	ROGER	Dominique
GUENANGE	Mme	ROSER	Jennifer
BERTRANGE	M.	Roussey	Alain
STUCKANGE	Mme	SCHREINER	MARIE-CLAIRE
BOUSSE	M.	Warter	Bernard
VECKRING	Mme	Wojciechowski	Véronique
BERTRANGE	Mme	Ziegler	Marielle

- DE VALIDER la composition de la Commission Travaux et patrimoine proposée ci-dessous :

Nom de la Commune	Civilité	Nom	Prénom
KEDANGE-S/CANNER	Mme	AUBURTIN	Chantal
KEMPLICH	M.	BERVEILLER	Patrick
METZERVISSE	Mme	Da Encarnacao	Carole
LUTTANGE	M.	DANIS	Marc
BERTRANGE	M.	Daval	Julien
VECKRING	Mme	Doerper	Alexandra
VALMESTROFF	M.	Dort	Michel Joseph
KOENIGSMACKER	M.	Even	Philippe
VECKRING	M.	Fousse	Pascal
GUENANGE	M.	FRASCHINI	Patrick
KLANG	M.	IACUZZO	Dominique
BERTRANGE	M.	Krettnich	David
Metzeresche	M.	Larché	Jean
BERTRANGE	M.	Siebenaler	Claude

- DE VALIDER la composition de la Commission Insertion par l'économie, emploi et formation proposée ci-dessous :

Nom de la Commune	Civilité	Nom	Prénom
GUENANGE	M.	BERTOLOTTI	Michael
VOLSTROFF	Mme	BESSIN	Gaëlle
GUENANGE	Mme	CINTAS	Marie-Rose
VECKRING	M.	Fousse	Kévin
STUCKANGE	Mme	GROHS	DORIS
KEDANGE-S/CANNER	Mme	HAENSLER	Jennifer
VECKRING	M.	Jost	Pascal
KEDANGE-S/CANNER	M.	KIEFFER	Jean
INGLANGE	M.	Madelaine	Luc
BERTRANGE	Mme	Matuszewski	Séverine
RURANGE-LES-THIONVI	Mme	Roché	Géraldine
BETTELAINVILLE	Mme	TRUFFERT-LELEUX	ALINE

- DE VALIDER la composition de la Commission Numérique, SIG et urbanisme proposée ci-dessous :

Nom de la Commune	Civilité	Nom	Prénom
RURANGE-LES-THIONVI	M.	Baltzi	Jean-Luc
RURANGE-LES-THIONVI	M.	Depenweiller	Alain
VOLSTROFF	M.	OUIN	Frédéric
VECKRING	M.	Frantz	Stéphane
INGLANGE	M.	Hartz	Bertrand
GUENANGE	Mme	KOWALCZYK	Maryline
BOUSSE	M.	Kowalczyk	Pierre
BERTRANGE	M.	Krettnich	David
MALLING	Mme	LUZERNE	Marie-Rose
BOUSSE	M.	Myotte-Duquet	André
MALLING	M.	Sabé	Daniel
STUCKANGE	M.	SEGURA	OLIVIER
GUENANGE	M.	WACHOWIAK	Yann
KOENIGSMACKER	M.	Zenner	Pierre

- DE VALIDER la composition de la Commission Jeunesse et vie associative proposée ci-dessous :

Nom de la Commune	Civilité	Nom	Prénom
BERTRANGE	Mme	Aazri	Hanan
GUENANGE	M.	BALLAND	Eric
KEDANGE-S/CANNER	Mme	BATTUT	Johana
KEDANGE-S/CANNER	Mme	BENALIOUA	Annie
GUENANGE	Mme	BROSSARD	Valérie
RURANGE-LES-THIONVI	Mme	Cajelot	Francine
VECKRING	Mme	Christophe	Laure
GUENANGE	Mme	CINTAS	Marie-Rose
RURANGE-LES-THIONVI	M.	Depenweiller	Alain
BREISTROFF LA PETITE	Mme	FOHR	Aurélié
STUCKANGE	Mme	GROHS	DORIS
VOLSTROFF	M.	HEINE	Charles
VALMESTROFF	M.	Helfer	Nicolas
VOLSTROFF	Mme	HIGUET	Isabelle
BERTRANGE	Mme	Kockler	Anne
BOUSSE	Mme	Laurent	Maryse
MALLING	Mme	LUZERNE	Marie-Rose
BERTRANGE	Mme	Mathieu	Céline
MALLING	M.	Michels	Roger
BERTRANGE	M.	Milani	Jacques
KOENIGSMACKER	M.	Muller	Stephane
BUDING	Mme	OUCHENE	Anna
STUCKANGE	M.	PITTET	JORDANE
METZERVISSE	M.	Prati	Sylvain
GUENANGE	Mme	ROSER	Jennifer
BETTELAINVILLE	Mme	TRUFFERT-LELEUX	ALINE
KOENIGSMACKER	Mme	Vaz	Natacha

- DE VALIDER la composition de la Commission Mutualisation de moyens, services, groupements d'achats proposée ci-dessous :

Nom de la Commune	Civilité	Nom	Prénom
RURANGE-LES-THIONVI	M.	Baltazar	Norbert
METZERVISSE	Mme	Brenyk	Sandrine
VOLSTROFF	M.	DROUIN	Frédéric
STUCKANGE	M.	GENNEVOIS	HERVE
INGLANGE	M.	Hartz	Bertrand
METZERVISSE	M.	Heine	Pierre
HOMBOURG-BUDANGE	M.	Hilbert	Didier
BERTRANGE	M.	Krettnich	David
MALLING	Mme	LUZERNE	Marie-Rose
DISTROFF	Mme	Nade	Céline
RURANGE-LES-THIONVI	M.	Rosaire	Pierre
GUENANGE	Mme	ROSER	Jennifer
GUENANGE	Mme	SCHURRA	Françoise
STUCKANGE	M.	SEGURA	OLIVIER
KEDANGE-S/CANNER	M.	WEITTEN	Marc

- DE VALIDER la composition de la Commission Développement économique, ZA, commerce et artisanat proposée ci-dessous :

Nom de la Commune	Civilité	Nom	Prénom
BERTRANGE	M.	Abdellali	Moustapha
LUTTANGE	M.	BAUER	Paul-André
GUENANGE	M.	BERTOLOTTI	Michael
KOENIGSMACKER	Mme	Brili	Catherine
VOLSTROFF	Mme	CORNETTE	Isabelle
VECKRING	M.	Fousse	Pascal
STUCKANGE	Mme	GERMAIN	YVETTE
BERTRANGE	M.	Ghibaudo	Michel
METZERVISSE	M.	Heine	Pierre
KEDANGE-S/CANNER	M.	KLEIN	Christian
GUENANGE	Mme	NOIROT	Isabelle
MONNEREN	M.	SONDAG	Christian
DISTROFF	M.	TURQUIA	Manu
KOENIGSMACKER	M.	Zenner	Pierre
VALMESTROFF	M.	Zordan	Jean

Votes : POUR : 50
 ABSTENTION : 00
 CONTRE : 00

CREATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

Point reporté.

CREATION D'UNE COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

Le Président rappelle aux Délégués Communautaires que la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est obligatoire pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace.

Cette Commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports et fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE CREER une Commission intercommunale pour l'accessibilité à titre permanent, pour la durée du mandat ;
- D'ARRETER le nombre de membres titulaires de la commission à 6, dont 2 seront issus du Conseil Communautaire ;
- D'APPROUVER la désignation du même nombre de membres suppléants que celui mentionné au point ci-dessus ;
- D'ACCEPTER que les associations dont devront être issus les membres de la Commission qui ne sont pas Conseillers Communautaires devront répondre aux critères suivants :
 - le rattachement à des problématiques concernant le handicap, les personnes âgées, l'accessibilité, la qualité d'usage pour tous ;
 - la représentation de la diversité des types de handicaps (visuel, moteur, auditif, cognitif, psychique et mental) pour les associations de personnes en situation de handicap ;
 - la promotion des intérêts des usagers et de la qualité des services publics concernés par la Commission.
- D'AUTORISER le Président de la CCAM d'une part, à arrêter la liste des personnalités associatives et des membres du Conseil Communautaire siégeant au sein de la Commission et d'autre part, à nommer, par arrêté, un(une) Vice-président(e) de son choix afin de le représenter à la présidence de la Commission.

Votes : POUR : 48
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00

REPRESENTANTS DE LA CCAM DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS

ENTREPRISE LORRAINE D'INSERTION ET DE PRESTATIONS SPECIALISEES (ELIPS)

M. Jean KIEFFER, Vice-président à l'Insertion par l'économie, l'emploi et la formation, indique aux Délégués Communautaires que par délibération du 24 septembre 2019, le Conseil Communautaire de la CCAM a approuvé la convention de partenariat avec l'association ELIPS (Entreprise Lorraine d'Insertion et de Prestations Spécialisées) compétente en matière d'insertion depuis le 1^{er} décembre 2012.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE DESIGNER Monsieur le Président de la CCAM ou son représentant, Monsieur Jean KIEFFER Vice-président délégué à l'Insertion par l'économie Emploi et Formation, comme membre de l'Assemblée Générale et/ou du Conseil d'Administration et/ou du Bureau de l'association ;
- D'AUTORISER le Président à signer tout document et à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Votes : POUR : 48
 ABSTENTION : 00
 CONTRE : 00

INITIATIVE EN MOSELLE NORD

Le Président rappelle aux Délégués Communautaires que par délibérations successives des 24 mai 2016 et 6 novembre 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté de la CCAM a approuvé les conventions de partenariat avec l'association IMN (Initiative en Moselle Nord) compétente en matière de soutien vers les créateurs et repreneurs d'entreprises dans l'arrondissement de Thionville en leur faisant bénéficier d'un prêt d'honneur (prêt sans intérêt ni garantie), d'un accompagnement et d'un parrainage par un dirigeant d'entreprise.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE DESIGNER Monsieur le Président de la CCAM ou son représentant, Monsieur Jean ZORDAN, Vice-président délégué au Développement Economique, comme membre de l'Assemblée Générale et/ou du Conseil d'Administration et/ou du Bureau de l'association ;
- D'AUTORISER le Président à signer tout document et à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Votes : POUR : 48
 ABSTENTION : 00
 CONTRE : 00

COMMISSION CONSULTATIVE D'ELABORATION ET DE SUIVI DU PLAN REGIONAL DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS (PRPGD)

Le Président rappelle aux Délégués Communautaires que la loi NOTRé, portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République, a confié la planification des déchets aux Régions en 2015 à travers un Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets. Ce PRPGD vise à coordonner, à l'échelle régionale, les actions entreprises par l'ensemble des parties concernées par la prévention et la gestion des déchets. Il fixe des objectifs visant à moins produire de déchets, à mieux les valoriser et à mieux les gérer.

Le PRPGD est élaboré par la Région, son contenu est fixé par décret. Il comprend :

- un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets,
- une prospective à termes de six ans et de douze ans,
- des objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation des déchets,
- une planification de la prévention et de la gestion des déchets à termes de 6 ans et de 12 ans,
- un Plan Régional d'Actions en faveur de l'Economie Circulaire (PRAEC).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE DESIGNER en son sein 1 représentant titulaire, et 1 représentant suppléant de la CCAM appelés à siéger **en Commission consultative d'élaboration et de suivi du plan régional de prévention et de gestion des déchets** :

Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
Arnaud SPET	Bernard DIOU

- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des mesures et orientations ainsi adoptées par le Conseil Communautaire.

Votes : POUR : 50
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00

MOSELLE ATTRACTIVITE

Le Président rappelle aux Délégués Communautaires que dans le cadre de la mise en œuvre de la loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) en date du 7 août 2015, la compétence en matière d'économie fait l'objet d'une nouvelle répartition entre les collectivités territoriales et locales ; ainsi, cette compétence se partage, pour l'essentiel entre les Régions et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), dont les Communautés de Communes.

Le Conseil Départemental de la Moselle a décidé la constitution, en 2017, d'une agence d'attractivité dénommée « Moselle Attractivité » issue des fusions des agences « Moselle Développement » et « Moselle Tourisme », puis de « l'Agence pour l'Expansion de la Moselle Est » (l'AGEME) et de « l'Association pour le Développement Economique de la Moselle » (l'ADE Moselle).

L'Agence « Moselle Attractivité » a pour objet de contribuer à l'attractivité de la « Moselle » et de ses territoires, tout particulièrement à son rayonnement touristique et à la compétitivité du territoire dans le domaine économique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide par 49 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- D'APPROUVER l'adhésion de la CCAM à l'association « Moselle Attractivité » pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020 et d'adopter les statuts qui lui conféreront la qualité de membre actif avec voix délibérative ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de partenariat et de financement avec l'Agence « Moselle Attractivité » ;
- DE VERSER à l'association « Moselle Attractivité » la contribution incluant cotisation proratisée correspondante pour l'exercice 2020, à savoir 51 684 € ;
- DE MOBILISER au budget primitif les crédits nécessaires au paiement de la cotisation sauf dénonciation de l'adhésion dans les conditions prévues par les statuts ;
- DE DESIGNER Monsieur le Président de la CCAM ou son représentant, Monsieur le Vice-président délégué au développement économique, Monsieur le Vice-président délégué au tourisme comme membre de l'Assemblée Générale et/ou du Conseil d'Administration et/ou du Bureau de l'association ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'application ou à la mise en œuvre des présentes.

Votes : POUR : 50
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00

DECHETS MENAGERS

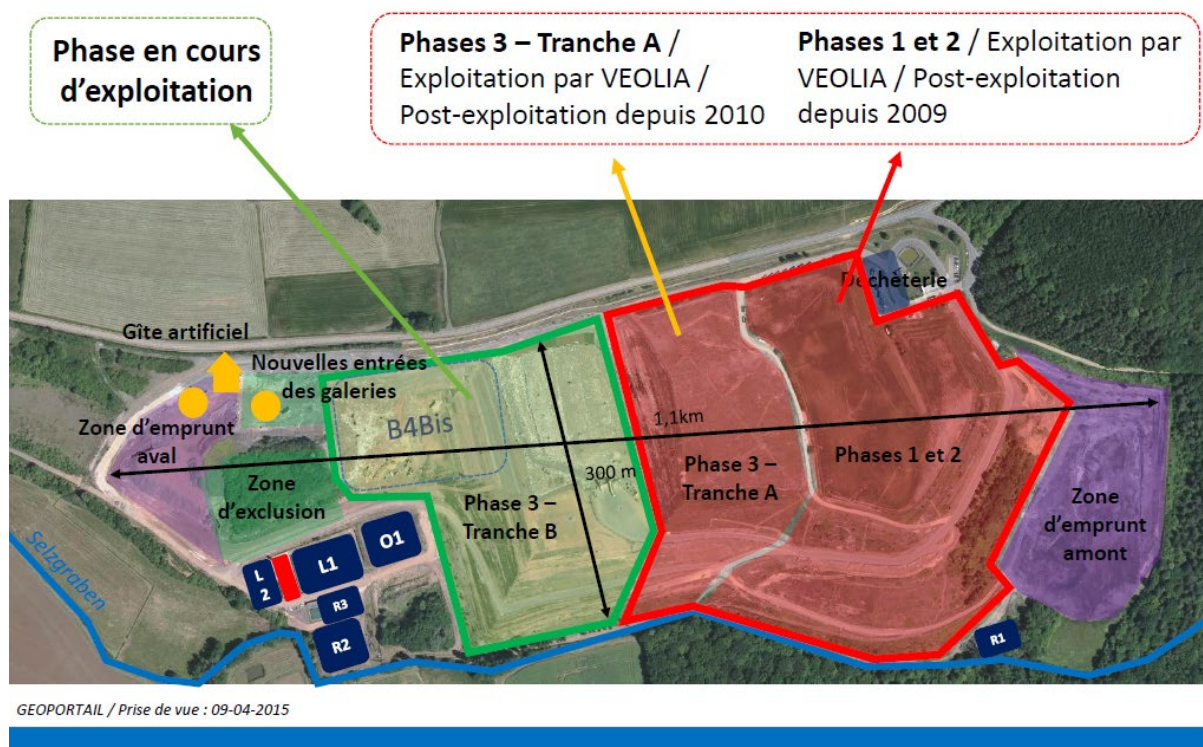
POINT D'INFORMATION

M. Bernard DIOU, Vice-président en charge des Déchets de la CCAM, présente la situation de l'ISDND à Aboncourt.



Service Prévention de Gestion des Déchets

ISDND : PRINCIPES GÉNÉRAUX



Service Prévention de Gestion des Déchets

ISDND : PRINCIPES GÉNÉRAUX

Historique du site

1XXX - 1974 : Carrière de Gypse SEMIN

1974 - 1976 : Dépôt de crasse d'aciérie

1977 - 2020 : Site d'enfouissement des déchets

- **1977 - 1988** : exploité par le SIVOM, géré par SCAP puis LST
- **1989 - 30/06/2009** : exploité par le SIVOM puis par le SMVM, géré successivement par 3 sociétés filiales de VEOLIA
- **à compter du 01/07/2009** : exploité par la CCAM, géré par le Groupe Pizzorno Environnement (GPE), par transfert de l'arrêté préfectoral à la Communauté de Communes suite à la dissolution du SMVM
 - 01/07/2009 – 30/12/2010 : gestion par GPE sous convention
 - Depuis 01/01/2011 : gestion par GPE sous DSP

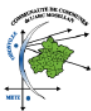
Organisation actuelle

Contrat de DSP entre la CCAM et GPE

- Du 01/01/2011 au 30/05/2023 : exploitation phase 3 tranche B + post exploitation des phases anciennes
- Du 01/06/2023 au 31/07/2027 : post-exploitation de la totalité du site

Arrêté préfectoral de 2015 autorise l'exploitation jusqu'au 31/05/2023

- Dans la limite de 120 000 tonnes par an entre 2015 et 2018 puis 90 000 tonnes par an entre 2019 et 2023.



Service Prévention de Gestion des Déchets

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Situation des dernières années

Délibération le 26/09/2017

→ Cible du taux définie à 11,02 % avec réduction de ¼ par an pour atteindre le taux unique en 2021.

→ Taux réduit à 3,5 % pour les communes d'Aboncourt, de Bettelainville et d'Hombourg-Budange.

Propositions de perspectives

Hypothèse 0 : pas d'augmentation de TEOM

Taux cible à 11,02 % pour les 23 communes

Taux inchangé à 3,5 % pour les 3 communes

Hypothèse 1 : augmentation de 326 000 € de TEOM

Taux cible + 10 % pour les 23 communes

Taux cible + 1 point pour les 3 communes

Hypothèse 2 : Augmentation de 326 000 € de TEOM sur 2 ans

2021

Taux cible + 5 % pour les 23 communes

Taux cible + 0,5 point pour les 3 communes

2022

Taux cible + 5 % pour les 23 communes

Taux cible + 0,5 point pour les 3 communes

	Taux 2020 Délib 25/02/2020	Taux 2021 Hypothèse 0	Taux 2021 Hypothèse 1	Taux 2021 Hypothèse 2	Taux 2022 Hypothèse 2
ABONCOURT	3,50%	3,50%	4,50%	4,00%	4,50%
BERTRANGE	10,48%	11,02%	12,12%	11,57%	12,12%
BETTELAINVILLE	3,50%	3,50%	4,50%	4,00%	4,50%
BOUSSE	10,76%	11,02%	12,12%	11,57%	12,12%
BUDING	11,93%	11,02%	12,12%	11,57%	12,12%
BUDLING	11,99%	11,02%	12,12%	11,57%	12,12%
DISTROFF	10,49%	11,02%	12,12%	11,57%	12,12%
ELZANGE	12,01%	11,02%	12,12%	11,57%	12,12%
GUENANGE	11,54%	11,02%	12,12%	11,57%	12,12%
HOMBOURG BUDANGE	3,50%	3,50%	4,50%	4,00%	4,50%
INGLANGE	11,76%	11,02%	12,12%	11,57%	12,12%
KEDANGE SUR CANNER	11,36%	11,02%	12,12%	11,57%	12,12%
KEMPLICH	12,01%	11,02%	12,12%	11,57%	12,12%
KLANG	11,76%	11,02%	12,12%	11,57%	12,12%
KOENIGSMACKER	10,68%	11,02%	12,12%	11,57%	12,12%
LUTTANGE	11,97%	11,02%	12,12%	11,57%	12,12%
MALLING	11,00%	11,02%	12,12%	11,57%	12,12%
METZERESCHE	11,63%	11,02%	12,12%	11,57%	12,12%
METZERVISSE	10,30%	11,02%	12,12%	11,57%	12,12%
MONNEREN	11,63%	11,02%	12,12%	11,57%	12,12%
ODRENNE	11,76%	11,02%	12,12%	11,57%	12,12%
RURANGE LES THIONVILLE	11,74%	11,02%	12,12%	11,57%	12,12%
VALMESTROFF	11,56%	11,02%	12,12%	11,57%	12,12%
VECKRING	12,01%	11,02%	12,12%	11,57%	12,12%
VOLSTROFF	10,64%	11,02%	12,12%	11,57%	12,12%
STUCKANGE	10,30%	11,02%	12,12%	11,57%	12,12%
Produits TEOM	3 183 895 €	3 185 610 €	3 509 950 €	3 347 780 €	3 509 950 €
Evolution N-1			326 055 €	163 885 €	162 170 €

21

Le Conseil Communautaire prend acte de ces informations et félicite le Vice-Président pour sa présentation très limpide.

TAXE ORDURES MENAGERES : HARMONISATION DU TAUX DE TEOM A COMPTER DE 2021

Le Président et M. Bernard GUIRKINGER, Vice-président en charge des Finances de la CCAM, rappellent que la CCAM dispose de la compétence statutaire « Collecte et traitement des déchets ménagers ». Le Service Public de Gestion des Déchets ménagers (SPGD) est financé par la mobilisation de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et la Redevance Spéciale (RS).

Par délibération en date du 27 Juin 2017, le conseil communautaire a validé en son temps la définition et la mise en œuvre dès 2018 d'un processus d'harmonisation des taux de TEOM sur une durée de 4 ans (2018 / 2021). Durant cette période, le Conseil Communautaire a voté progressivement des taux de TEOM assurant la convergence vers un taux harmonisé.

Le 22 Octobre 2019 a vu apparaître sur l'ISDND d'Aboncourt un premier fontis (effondrement), suivi d'un second le 24 décembre 2019, et d'un troisième le 02 Février 2020. Les conséquences directes de ces effondrements ont été une baisse drastique des tonnages entrants (de 90 000 Tonnes à 16 000 Tonnes estimées pour 2020), et de fait une baisse des rémunérations à destination de la collectivité et du gestionnaire du site : le Groupe Pizzorno Environnement.

S'agissant des années 2019 et 2020, les pertes de redevances pour la Collectivité sont estimées à 960 000 €. A cela s'ajoutera les travaux nécessaires à la remise en état du site, indépendamment du fait d'un retour à une exploitation normale, pour palier le risque environnemental.

Enfin, subsiste l'hypothèse de l'export des déchets de la Collectivité vers un autre site de traitement, en cas d'arrêt total du fonctionnement de l'ISDND d'Aboncourt, qui aurait pour conséquence une augmentation significative du coût de traitement.

Pour lutter contre ces imprévus, le Service de Prévention et Gestion des Déchets travaille à la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri dès la fin de cette année, qui permettra de limiter également les prévisions d'évolution du coût du traitement.

Un effort significatif a également été porté sur la gestion du service SPGD en permettant une économie forte dès 2020. Ainsi, une révision des charges à caractères générales, une réduction des effectifs, et une réorganisation des services ont permis de limiter l'impact de cette situation.

La mise en place d'une tarification incitative qui permettra une baisse des tonnages et une plus grande équité de la facturation au regard de la consommation réelle du service est également un levier dans cette réflexion globale.

Cependant, ces actions ne permettront pas à la collectivité de pouvoir équilibrer valablement ce budget.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide par 34 voix POUR, 14 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS de se prononcer sur l'évolution du processus d'harmonisation vers un taux lissé unique dès 2021 égal au taux actuel le plus haut pratiqué dans les collectivités, tout en respectant le zonage délibéré le 29-09-2017, et par conséquence :

- DE VALIDER un taux affecté à une zone de perception de la TEOM liée à la présence de l'ISDND à Aboncourt, Hombourg-Budange et Bettelainville en évolution d'un point, soit 4,5 %
- DE VALIDER un taux unique pour les 23 communes restantes de 12,01 % tel que déjà pratiqué par les communes de Elzange, Kemplich et Veckring.

Votes : POUR :	34
ABSTENTION :	02
CONTRE :	14

MODIFICATION DU REGLEMENT DE REDEVANCE SPECIALE

Le Président et M. Bernard GUIRKINGER, Vice-président en charge des Finances de la CCAM, rappellent que par délibération en date du 26-09-2017, le Conseil Communautaire a approuvé le règlement de mise en œuvre de la Redevance Spéciale (RS) applicable à compter du 1^{er} janvier 2018. Ce règlement a été révisé une 1^{ère} fois pour modifier son article 2 définissant le délai de mise en œuvre de la RS vis-à-vis des entreprises. Le règlement ainsi révisé prévoit qu'à compter du 1^{er} janvier 2021, tous les producteurs de déchets ménagers assimilés dont la production collectée par le service public est supérieure à 700 litres par semaine, tous flux confondus, sont redevables de la RS.

Les effets de la crise sanitaire due au COVID n'ont pas permis de réaliser la prospection des producteurs de déchets ménagers assimilés dont la production collectée par le service public est supérieure à 700 litres par semaine. Il apparaît donc inopportun, pour des raisons d'équité, de contractualiser avec une partie non-exhaustive des producteurs au 1^{er} janvier 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- DE VALIDER cette proposition et de modifier en conséquence l'article 2 du règlement de Redevance Spéciale.

Votes : POUR :	50
ABSTENTION :	00
CONTRE :	00

PROJET DE REHABILITATION DES LOCAUX DE L'ANCIENNE ECOLE DU BOIS A GUENANGE ET TRANSFORMATION EN MULTIACCUEIL – PLAN DE FINANCEMENT

Le Président rappelle aux Délégués Communautaires que par Arrêté Préfectoral en date du 19 décembre 2011, la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan (CCAM) exerce la compétence facultative « construction, organisation et gestion des structures d'accueil de la petite enfance. Crèches, halte-garderie, Multiaccueil... » à l'échelle de ses 26 communes membres.

Par Arrêté Préfectoral en date du 30 juin 2016, dans le cadre de la révision des statuts de la collectivité, le libellé de cette compétence a été reprécisé « la Communauté est compétente pour : la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de structures d'accueil collectives petite enfance ; la création, la gestion et l'animation d'un relais assistants maternels ».

À ce titre, la CCAM assure la gestion en régie du Multiaccueil « Les Coccinelles » situé à GUENANGE, proposant 25 places.

Par délibération en date du 26 septembre 2017, le Conseil Communautaire a validé le contenu d'un Schéma communautaire de développement de l'offre d'accueil de la petite enfance à l'échelle de son territoire. Cette délibération confirme le projet de déplacement du Multiaccueil Communautaire « Les Coccinelles » dans les locaux de l'ancienne Ecole du Bois à GUENANGE et l'extension de sa capacité d'accueil à 30 places.

Celle-ci autorise également Le Président à procéder aux demandes de subventions nécessaires au financement de l'opération.

Conformément aux termes de la réglementation en vigueur, une convention de mise à disposition du foncier et du bâtiment de l'ancienne Ecole du Bois a été signée le 13-08-2018 entre la Commune de GUENANGE et la CCAM, permettant à la collectivité de disposer de tous les droits du propriétaire, dont la possibilité de réaliser des travaux, mais à l'exclusion de tout droit d'aliénation.

En application de cette décision, la CCAM a finalisé, le 08 mars 2019 la procédure de marché public permettant de retenir une équipe de maîtrise d'œuvre en charge de la conception et de la réalisation des travaux de réhabilitation et d'extension de ce bâtiment en Multiaccueil. A l'issue de cette procédure la CCAM a désigné le groupement dont le mandataire est la société A concept de Nancy. La société A concept assure les missions de maîtrise d'œuvre de cette opération sous la maîtrise d'ouvrage de la CCAM. Le montant estimatif des marchés de travaux résultant de la phase d'avant-projet détaillé (APD) s'élève à 1 495 000 € HT (valeur novembre 2019) auxquels s'ajoutent 158.000 € HT de frais de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- PRENDRE ACTE de la sollicitation d'une subvention DETR auprès des services de la Préfecture ;
- VALIDER le nouveau plan de financement de l'opération ;
- SOLLICITER la Commune de GUENANGE afin de bénéficier de la cession du terrain à l'euro symbolique ;
- Autoriser le Président à signer l'acte d'achat à l'euro symbolique du terrain d'assiette de l'opération

Votes : POUR : 50
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00

Le Président rappelle aux Délégués Communautaires que par délibération du 2 décembre 2014, le Conseil Communautaire l'a autorisé à attribuer et signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'un Multiaccueil à Kœnigsmacker.

Ce marché n° 2014-02 a été notifié au groupement représenté par le bureau d'architectes DYNAMO Associés le 22 décembre 2014 pour un montant de 89 100 € HT (forfait de 7,6 %, hors mission ordonnancement, pilotage et coordination proposé à 0.5%). Il portait sur une surface utile totale de 550 m² pour un montant des travaux estimé à 1 100 000 € HT.

Par ordre de service en date du 13 août 2015, le groupement a été informé de la suspension de l'exécution de la mission suite au décès d'un élu au Conseil et du blocage institutionnel qui en découlait. La suspension a été confirmée par courrier du 10 octobre 2016 et motivée par la nécessité de clarifier la liste des compétences statutaires de la collectivité et de redéfinir la stratégie d'accueil collectif des jeunes enfants sur le territoire.

En date du 26 septembre 2017, le Conseil Communautaire a délibéré et validé le Schéma de Développement de l'Offre d'Accueil de la Petite Enfance sur le territoire de l'Arc Mosellan et confirmé la création d'un Multiaccueil de 25 places sur la commune de Kœnigsmacker. L'ouverture de ce dernier était prévue en septembre 2021 et la mission de maîtrise d'œuvre devait reprendre après traitement des questions liées aux réseaux et au foncier.

La suspension de cette mission n'ayant pas été levée, le programme de l'opération a été remanié en incluant notamment un espace Relais Assistants Maternels (RAM).

A la suite de quoi le Conseil Communautaire du 5 novembre 2019 a délibéré en faveur d'une résiliation du marché de maîtrise d'œuvre, décision qui n'a cependant pas été mise à œuvre.

Le projet de construction d'un Multiaccueil à Kœnigsmacker reste une priorité dans le développement de l'offre d'accueil des jeunes enfants sur le territoire de l'Arc Mosellan et il est nécessaire d'engager au plus vite les études de conception et d'examiner la question de son financement.

L'actualisation des conditions d'exécution de cette mission de maîtrise d'œuvre est rendue nécessaire du fait du délai écoulé depuis sa notification en décembre 2014.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre acte des décisions du Bureau et de :

- SOLLICITER la Commune de KÖENIGSMACKER afin de bénéficier de la cession du terrain à l'euro symbolique ;
- AUTORISER le Président à solliciter les services de la CAF afin de bénéficier d'une subvention pour la construction du Multiaccueil communautaire situé à Koenigsmacker ;
- AUTORISER le Président à procéder à la recherche de toutes subventions possibles ;
- AUTORISER le Président à signer l'acte d'achat du terrain assiette du projet, à l'euro symbolique avec la commune de KÖENIGSMACKER.

Votes : POUR :	50
ABSTENTION :	00
CONTRE :	00

COMPETENCE PLUI « DOCUMENTS D'URBANISME »

M. Pierre KOWALCZYK, Vice-Président au Numérique et à l'Urbanisme, rappelle l'article 136 de la Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (Loi ALUR) du 24 mars 2014 prévoit que toute Communauté de Communes existante à la date de publication de la Loi devient automatiquement compétente en matière de « Plan Local d'Urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale » à compter du 27 mars 2017.

Cependant, le même article prévoyait initialement une procédure dérogatoire permettant aux Conseils Municipaux des Communes membres de s'opposer à ce transfert automatique, sous réserve de délibérations prises entre le 26 décembre 2016 et le 26 mars 2017 par au moins 25 % des Communes membres représentant au moins 20 % de la population.

A travers le point 06 du Conseil Communautaire du 28-02-2017, il a été voté :

- UN AVIS DEFAVORABLE à la prise de la compétence « Documents d'urbanisme » à la CCAM à compter du 27 mars 2017 tel que prévu à l'article 136 de la Loi ALUR ;
- DE SOLLICITER les Conseils Municipaux des Communes membres afin que ceux-ci puissent se prononcer par délibération avant le 27 mars 2017 sur l'activation du régime dérogatoire fixé par l'article 136 de la Loi ALUR du 24 mars 2014 et s'opposer ainsi au transfert automatique de la compétence « Documents d'urbanisme » à la CCAM à compter du 27 mars 2017 ;
- DE SOLLICITER les Communes membres pour qu'elles rendent systématiquement destinataire la CCAM des délibérations prises sur ce sujet, dès leur adoption, afin qu'elle puisse vérifier l'obtention des conditions de double majorité permettant d'éviter la communautarisation de cette compétence.

L'article 136 de la Loi ALUR prévoit une clause de revoyure qui stipule que, si à l'issue du délai de 3 ans à compter de la publication de la Loi ALUR la Communauté de Communes n'est pas devenue compétente en matière de PLU, elle le devient de plein droit le 1^{er} jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté de Communes consécutive au renouvellement général des Conseils Municipaux et Communautaires (soit le 1^{er} janvier 2021), sauf si les Communes s'y opposent en établissant la procédure dérogatoire qui permet aux Conseils Municipaux des Communes membres de s'opposer à ce transfert automatique, sous réserve de délibérations prises entre le 01 octobre 2020 et le 31 décembre 2020 par au moins 25 % des Communes membres représentant au moins 20 % de la population.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'ACTER LE PRINCIPE D'UN AVIS DEFAVORABLE à la prise de la compétence « Documents d'urbanisme » à la CCAM à compter du 01 Janvier 2021 tel que prévu à l'article 136 de la Loi ALUR ;
- DE SOLLICITER les Conseils Municipaux des Communes membres afin que ceux-ci puissent se prononcer par délibération entre le 01 Octobre 2020 et le 31 Décembre 2020 sur l'activation du régime dérogatoire fixé par l'article 136 de la Loi ALUR du 24 mars 2014 et s'opposer ainsi au transfert automatique de la compétence « Documents d'urbanisme » à la CCAM à compter du 01 Janvier 2021 ;
- DE SOLLICITER les Communes membres pour qu'elles rendent systématiquement destinataire la CCAM des délibérations prises sur ce sujet, dès leur adoption, afin qu'elle puisse vérifier l'obtention des conditions de double majorité permettant d'éviter la communautarisation de cette compétence.

Votes : POUR : 49
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00

Le Président informe les Délégués Communautaires que la CCAM s'est dès les origines, en décembre 2003 penchée sur la création d'un projet de territoire.

Revu en 2011 sous la forme d'un schéma d'orientation et de développement de l'Arc Mosellan (« l'AN II) basé autour des domaines de la petite enfance, du périscolaire, de l'activité piscine, des écoles de musique et de l'insertion par l'économie, le très haut débit.

Démarche appuyée par la réalisation en mai/juin 2017 du projet de contrat de ruralité de L'ARC MOSELLAN.

PREMIÈRE DÉCLINAISON PROGRAMMATIQUE DU PROJET DE TERRITOIRE DE L'ARC MOSELLAN : 18 ACTIONS
fiche action N°1 : Élaboration d'un Schéma d'aménagement communautaire
fiche action N°2 : Actions de sensibilisation au développement durable et promotion de bonnes pratiques
fiche action N°3 : Mise en œuvre d'un dispositif durable de collecte et de traitement des déchets
fiche action N°4 : Élaboration d'un plan climat air énergie territorial
fiche action N°5 : Accompagnement des communes en matière d'urbanisme opérationnel innovant
fiche action N°6 : Élaboration d'un Diagnostic "Habitat"
fiche action N°7 : Engagement d'une politique globale d'accueil des gens du voyage
fiche action N°8 : Stratégie communautaire de développement économique, commercial, touristique et agricole
fiche action N°9 : Mise en place d'une animation économique communautaire
fiche action N°10 : Renforcement des itinérances touristiques
fiche action N°11 : Renforcement de l'offre de garde de la petite enfance – tranche 1
fiche action N°12 : Renforcement de l'offre de garde de la petite enfance – tranche 2
fiche action N°13 : Élaboration d'un Projet sportif local
fiche action N°14 : Élaboration d'un Projet culturel local
fiche action N°15 : Affiner la connaissance des besoins locaux de mobilité
fiche action N°16 : Réalisation d'un Schéma de mutualisation communautaire
fiche action N°17 : Création et animation du Conseil de Développement
fiche action N°18 : Réalisation d'un Projet d'administration communautaire

Suit l'approbation le 18/12/2018 du Schéma de Développement Economique Communautaire de l'Arc Mosellan au travers de 12 fiches actions pour lesquelles l'ensemble des chantiers ou programmes, laisse apparaitre des opérations soldées, d'autres en cours de réflexion ou de réalisation, d'autres encore n'ont pas débutées.

Les nombreux nouveaux élus communautaires n'ont vraisemblablement pas pu s'imprégner de ces démarches, qui toutes, à leur échelle ont permis de forger l'identité de la collectivité.

Il appartient à la CCAM, dans un délai restreint (6 à 8 mois), d'engager la révision de ces documents afin de parvenir à définir notre vision commune de ce territoire à 5 et 10 ans.

Tout n'est pas à refaire, car les bases de ces différents travaux nous serviront de socle, de fondation pour bâtir NOTRE Arc Mosellan au profit de nos habitants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- SOLLICITER la révision du projet de territoire ;
- DEMANDER la rédaction d'un pacte fiscal et financier ;

- AUTORISER le Président à réaliser toutes démarches et signer tout document nécessaire à ces réalisations.

Votes : POUR : 50
 ABSTENTION : 00
 CONTRE : 00

ENVIRONNEMENT

CLIMAT AIR ENERGIE – REPONSE A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET RELATIF AU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Mme Isabelle CORNETTE, Vice-présidente à l'environnement et aux circuits de proximité, rappelle que depuis 2012, la CCAM est partenaire de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Moselle (ADIL 57) au titre du fonctionnement de l'Espace Info Energie (EIE) Moselle Nord. Ce partenariat s'inscrit dans le cadre de conventions triennales formalisant les actions réalisées par l'EIE, en contrepartie d'une cotisation s'élevant à 3 340 €/an sur la période 2018-2020 et calculée au prorata du nombre d'habitants.

L'EIE appartient à un réseau national supervisé par l'Etat et constitue un vecteur d'information et de conseils de proximité à la disposition des particuliers sur l'efficacité énergétique dans les logements. Les particuliers peuvent ainsi bénéficier de conseils objectifs et gratuits sur cette thématique et être orientés sur les aides financières possibles en fonction de leur situation. En plus des conseils délivrés aux particuliers qui sollicitent l'EIE, ce dernier a notamment organisé des balades thermographiques sur plusieurs communes du territoire.

Ces actions de conseils et d'accompagnement constituent une partie du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE), qui vise à massifier les travaux de rénovation énergétique des logements pour répondre à l'urgence climatique et lutter contre la précarité énergétique.

Au 1^{er} janvier 2021, le service évolue au niveau national vers un renforcement du volet accompagnement porté par les EIE et le développement d'une maîtrise d'œuvre proposée aux particuliers et au petit tertiaire privé (moins de 1 000 m²). L'ADEME ne cofinancera plus cette politique mais l'Etat participera au travers du reversement de Certificats d'Economie d'Energie. Pour ce faire, la Région Grand Est pilote la déclinaison de cette politique à l'échelle de son territoire en redistribuant les Certificats d'Economie d'Energie et en les complétant avec ses fonds propres (l'objectif étant qu'1€ versé par la collectivité, maître d'ouvrage, débloque 1€ de cofinancement régional et 2€ de cofinancement via les Certificats d'Economie d'Energie). La Région a ainsi lancé un appel à manifestation d'intérêt SARE invitant chaque intercommunalité à se positionner avant le 15 décembre 2020 au plus tard dans l'optique d'un nouveau conventionnement sur la période 2021-2023.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- DE DONNER MANDAT à l'ADIL 57 pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt SARE puis mettre en œuvre le programme d'actions, à la fois sur le programme Certificat d'Economie d'Energie et sur le cofinancement proposé par la Région Grand Est,
- D'AUTORISER l'ADIL 57 à percevoir pour le compte de la CCAM les subventions inhérentes à la mise en œuvre du programme d'actions SARE,
- D'AUTORISER l'ADIL 57 à se mettre en relation avec la Société d'Economie Mixte OKTAVE pour la mise en œuvre du service d'accompagnement relevant de ses compétences,
- DE S'ENGAGER à participer au financement de la mise en œuvre du programme d'actions à hauteur d'un maximum de 3 600 €/an sur la période 2021-2023,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document et à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de ce partenariat.

Votes : POUR : 50

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°1

M. Bernard GUIRKINGER, Vice-président aux Finances, indique aux Délégués Communautaires que les Budgets Primitifs (BP) « 2020 » de la CCAM ont été adoptés à l'occasion du Conseil Communautaire du 25 février 2020. Des ajustements sont cependant nécessaires au niveau du Budget Principal et de 2 budgets annexes, à savoir « Zone d'activité de Koenigsmacker-Malling » et « Déchets ménagers ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER la Décision Modificative N°2020-01 et d'apporter au niveau des budgets annexes « Zone d'activité Koenigsmacker-Malling », « Déchets ménagers » et du budget principal de la Collectivité, les modifications ou nouvelles inscriptions budgétaires qu'elle comporte telles que détaillées dans les tableaux présentés ci-avant et rappelés ci-après ;

BUDGET ZONE D'ACTIVITE KOENIGS-MALLING

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Article	Montant	0	Article	Montant
			70	7015 - Ventes de terrains aménagés	1 484 603,82 €
			74	7478 - Autres organismes	-1 484 603,82 €
	Montant total			Montant total	0,00 €

BUDGET DECHETS MENAGERS

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
042	6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	4 000,00			
011-611	Contrats de prestations de services	-4 000,00			
	Montant total	0,00		Montant total	0,00

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
23	2315 Installations, matériel et outillage techniques	4 000,00	040	28158 - Autres installations, matériel et outillage techniques	4 000,00
	Montant total	4 000,00		Montant total	4 000,00

BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre/Opération	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
204	20421 - Biens mobiliers, matériel et études	50 000,00			
26	266 - Autres formes de participation	18 400,00			
27	271 - Titres immobilisés (droits de propriété)	-12 433,50			
041	4581 - Op. pour le compte de tiers-Dépenses (à subdiviser par mandat)	2 009,40	041	217538 - Autres réseaux (Inv. 2543-3)	468,96
			041	217538 - Autres réseaux (Inv. 2550-1)	1 540,44
101-Espaces publics	2317 - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	-70 000,00			
107-Réseaux secs	2317 - Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition	-30 966,50			
115-Ouvrages hydrauliques du Moulin de BUDING	2315 - Installations, matériel et outillage techniques	45 000,00			
	Montant total	2 009,40		Montant total	2 009,40

- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document ou à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de cette Décision Modificative N°2020-01.

Votes : POUR : 50
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00

DEPENSES ATTRIBUEES A L'ARTICLE 6232 DU BUDGET M14

M. Bernard GUIRKINGER, Vice-président aux Finances, indique aux Délégués Communautaires que Mme la Trésorière a fait savoir la nécessité de fixer les caractéristiques des dépenses exposées au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies », compte-tenu de son obligation de justifier toute dépense et d'exiger toutes les pièces nécessaires pour dégager sa responsabilité.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'AFFECTER les dépenses listées, au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » dans la limite des crédits inscrits aux budgets 2020 à 2026.

Votes : POUR : 50
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00

ZAE A KOENIGSMACKER - CESSION DES PARCELLES 430 ET 432 HORS DU PERIMETRE DE LA ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES

M. Jean ZORDAN, Vice-président au Développement Economique indique aux Délégués Communautaires que M. Sommer a sollicité la collectivité pour l'acquisition d'un terrain de 437 m² constitué de la réunion de deux parcelles totalement enclavées. Etant auto-entrepreneur et non assujetti à la TVA, il souhaite acquérir le terrain en son nom propre.

L'achat du terrain permettra à l'acquéreur de finaliser le périmètre de l'assiette foncière de sa propriété privée où est érigés son habitation principale. Ce terrain est enclavé entre trois propriétés (M. Kovacs (parcelle 434), M. Sommer (parcelles 130 et 428) et le département de la Moselle (parcelles 431 et 433). Les deux parcelles constituant ce terrain sont en dehors du périmètre de la zone d'activités économiques commerciale et artisanale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER la cession foncière d'un terrain d'une surface de 437 m² constitué des parcelles 430 et 432 au prix de 25 € HT le m², pour un montant total de 10 925 € HT ; soit 30 € TTC le m², pour un montant total de 13 110 € TTC ;
- DE RETENIR que tous les frais inhérents à cette vente restent à la charge de l'acquéreur (frais de notaire, frais de raccordement) ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à négocier sur cette base les conditions de ce projet de cession, à engager toute démarche et à signer tout document nécessaire à la préparation de cette vente.

Votes : POUR : 50
ABSTENTION : 00
CONTRE : 00

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à vingt et une heure et huit minutes.

Le Président,
Arnaud SPET



Le Secrétaire,
Bernard DIOU